

Un jugement d'adoption

Je suis l'enfant concerné, et majeur, ou un des deux parents



Le jugement est communicable.

- J'en désire une copie ? Je [contacte les archives <https://archives.vaucluse.fr/espace-lecteurs/j-ecris-aux-archives/je-contacte-les-archives-1873.html>](https://archives.vaucluse.fr/espace-lecteurs/j-ecris-aux-archives/je-contacte-les-archives-1873.html) en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal. **Je n'oublie pas de justifier de mon identité.**

Je ne suis pas une personne concernée directement par le jugement



Seuls les jugements de plus de 100 ans sont communicables.

- Je consulte les registres originaux en [salle de lecture](#).
- Je désire une copie du jugement ? Je [contacte les archives](#) en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON